

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 09 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**Séance du 15 décembre 2025****RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION ET SERVICES AUX COMMUNES - DÉMARRAGE DE L'ACCOMPAGNEMENT SANTÉ,
SÉCURITÉ ET EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS - MISE À DISPOSITION****Titulaires et suppléants présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO pouvoir à Clément COHEN, Jean-Pierre DIGET pouvoir à Claude BOISSON, Noémie FERREIRA pouvoir à Yvonne VACKER, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Nadia JAUZELON pouvoir à Philippe LEYSSENE, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Gérard LEFEVRE pouvoir à Dominique SIX, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Rose-Marie NIETO pouvoir à Florence VILLES, Michel PAILLEY pouvoir à François GUYON, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Johann SPITZ pouvoir à Sophia MARC, Méлина TACHE pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Cathy Corinne GIRARDIN, Marcel MOINARD.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION ET SERVICES AUX COMMUNES - DÉMARRAGE DE L'ACCOMPAGNEMENT SANTÉ, SÉCURITÉ ET EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS - MISE À DISPOSITION

Madame **Sonia LUSSIEZ**, Déléguée du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.334-1, L.812-1 et R.334-1 à R.334-5,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'accord de la salariée sur les termes de la convention ;

Il est proposé de mettre à disposition Madame J. M auprès de la commune de Magné à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de 3 mois au cours desquels l'agent interviendra pour un volume de 30% d'un temps complet.

Cette mise à disposition s'inscrit dans le cadre des services aux communes mis en œuvre par la Direction des Ressources Humaines mutualisée de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Elle vise à accompagner le développement de la prévention des risques professionnels au sein de la commune, en renforçant les compétences et les moyens dédiés à cette mission essentielle. Cette démarche illustre le partenariat existant entre l'agglomération et ses communes membres, dans une logique de mutualisation des expertises et d'optimisation des ressources au service de la protection de la santé et de la sécurité des agents territoriaux.

Un programme de travail sera défini avec les communes pour organiser un roulement d'intervention sur l'année 2026 et suivants. Un appel à volontariat est ainsi prévu entre fin décembre et début janvier pour planifier la suite de la mise à disposition sur 2026. A ce stade, l'expérimentation démarre donc avec la commune de Magné et se pourra se poursuivre avec une commune ayant déjà manifesté son intérêt pour la démarche (Plaine d'Argenson).

Dans le cadre de sa mise à disposition, la salariée exercera des missions d'assistante de prévention au sein de la commune de MAGNÉ avec l'objectif de réaliser l'évaluation des risques professionnels des unités de travail suivantes : administratif, technique, école et restauration.

La mission de l'agent sera supervisée par le Chargé de développement du conseil en prévention auprès des communes, de la DRH mutualisée de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

La commune de Magné remboursera à la Communauté d'Agglomération du Niortais, pour les frais de fonctionnement liés à cette mise à disposition, le montant de la rémunération et des charges sociales de Madame J. M, proportionnellement à son temps d'emploi.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention relative à la mise à disposition d'une assistante de prévention auprès de la commune de Magné ;
- Autorise le Président, ou la Déléguée du Président, à la signer ainsi que tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Sonia LUSSIEZ

Secrétaire de séance

Déléguée du Président